

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment ses articles 8 et 26,

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

Vu la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes du MENESR signée par la CPU en date du 28 Janvier 2013,

ARRÊTE

Article 1.

Madame Lucie LUTHEREAU BERTRAND est nommée référente « égalité femmes/hommes » et représente dans ce domaine l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Article 2.

Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 février 2016.



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités.